

TROTTOIRS PAS CROTTOIRS



Deux nouveaux distributeurs de sacs à déjections canines ont été installés : en centre ville, route d'Aubusson et aux abords des HLM Soeur Alphonse (près des containers).
Plus d'excuses pour ne pas ramasser les crottes de vos toutous !
Tout contrevenant pourra encourir une amende.

RAPPELS :



► **Pas de tonte les dimanches** pour préserver la tranquillité du voisinage et les bonnes relations entre voisins !

► Chacun est responsable de la propreté de son trottoir. Ne pas attendre des agents communaux qu'ils balaient, désherbent les trottoirs de chaque habitation.

► Le brûlage des déchets verts est interdit. C'est déchèterie ou compostage !

► Il est interdit de nourrir les pigeons ainsi que les chats errants.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Prochaine collecte **lundi 25 octobre 2021**. Inscription en mairie obligatoire 05 55 66 51 11 / contact@felletin.fr

CONCOURS DE FLEURISSEMENT

Je fleuris, je m'inscris !

Le fleurissement communal s'accompagne toujours d'un bel effort des habitants, qui sont nombreux à contribuer à l'embellissement de la cité.

Pour encourager et récompenser ces initiatives, la municipalité a souhaité relancer le « concours » de fleurissement.

Il est ouvert à tous les habitants, particuliers, commerçants/artisans, habitants des résidences ou habitat collectif ; habitants des villages de Felletin.

LES CATÉGORIES :

- Maison avec jardin visible de la rue
- Balcons ou terrasses
- Fenêtres ou murs

Il s'agit plus de créer une émulation que d'une véritable compétition, tout en valorisant l'originalité et la créativité du fleurissement plutôt que la profusion de fleurs. Parmi les critères également retenus, l'adaptation de ce fleurissement à des étés de plus en secs.

Inscription jusqu'au 02 juillet en mairie ou 05 55 66 51 11 ou contact@felletin.fr

Les visites s'effectueront la première quinzaine de juillet.

- Décor floral installé sur la voie publique
- Commerces
- Immeubles collectifs

Fiche d'inscription disponible en mairie ou sur www.felletin.fr

JARDINS PARTAGÉS

La commune met à disposition des Felletinois des jardins partagés au bas de la rue Soeur Alphonse.

Sept parcelles de 100 m² ont été « découpées » ; trois sont attribuées ; il reste donc encore des possibilités pour les personnes intéressées !

Cette parcelle peut être un potager familial, un jardin floral...la seule condition est de la cultiver sans pesticides.

Un cabanon est à la disposition des jardiniers pour entreposer leur matériel. Un récupérateur d'eau a été installé ; 2 autres viendront compléter l'installation.

Modalités : gratuit pour les Felletinois

Renseignement auprès de la mairie 05 55 66 51 11 / Véronique DAVID contact@felletin.fr

ENTRETIEN DE NOS CHEMINS

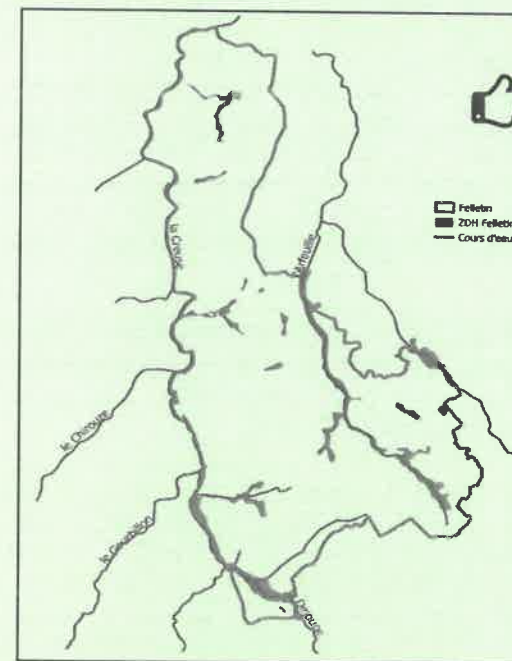
La commune de Felletin a un partenariat ancien et étroit avec l'IME dans le cadre du fleurissement communal. Elle le renforce aujourd'hui en confiant à l'établissement l'entretien de plusieurs chemins.

Trois d'entre eux seront ainsi débroussaillés par les jeunes de l'IME : celui qui part de la rue des Granges jusqu'au Cros-Burtaud, une partie du chemin du Bouquet (l'autre partie sera faite par les services techniques municipaux). Enfin à l'arrière-saison, les jeunes de l'IME s'attaqueront au chemin de la Croix Moreau actuellement bouché par une végétation très abondante.

AVIS D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Au cours des deux prochains mois, des relevés de la flore et des analyses de saturation en eau du sol vont être effectués sur les parcelles de la commune identifiées comme zone à dominante humide (ZDH). Cela concerne 7.6 % du territoire de la commune.

Cette opération est réalisée par la communauté de communes Creuse Grand sud (dans le cadre du contrat Creuse Amont), en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine.



Carte disponible en mairie

Les propriétaires seront contactés directement par la communauté de communes.

**Rens.
Communauté de communes
Creuse Grand Sud
Loâne ROUILLER
05 32 09 19 81**

LES DÉFIS DE LA TRANSITION



*Vous souhaitez vous engager dans la transition écologique et énergétique ?
Vous aimez découvrir, participer, créer ensemble ?*

ENEZ RELEVER LES DÉFIS DE LA TRANSITION À FELLETTIN !

La commune de Felletin et le PNR de Millevaches en Limousin mettent en place les Défis de la Transition !

Ils proposent aux particuliers, familles, entreprises, écoles de s'impliquer et de se saisir des enjeux de la transition écologique et énergétique dans un cadre convivial et collectif.

Pour cela, rejoignez les Défis, formez votre équipe et fixez vos objectifs !

Les thèmes possibles :

- Economiser l'eau et l'énergie
- Réduire les déchets
- Se déplacer
- Alimenter, s'alimenter autrement
- Préserver biodiversité et paysages
- Produire et consommer durable
- Innover ensemble

Quand : de septembre 2020 à Décembre-Janvier 2022

Les habitants peuvent se regrouper par affinités (familles, voisins, amis, collègues, etc.) ou bien parce qu'ils partagent un intérêt pour la même thématique. Vous n'avez pas d'équipe ? Nous vous mettrons en contact avec des personnes qui souhaitent également participer.

Renseignements et inscription en Mairie ou 05 55 66 51 11 / contact@felletin.fr

INFOS PRATIQUES

► **ELECTIONS REGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 20 ET 27 JUIN**

Le bureau de vote a été déplacé à la salle polyvalente ; il sera ouvert de 8h à 18h.

Il est encore possible d'établir une procuration, en se rendant à la gendarmerie ou sur maprocuration.gouv.fr

2 procurations possibles par personnes.

► **PERMANENCE ADMINISTRATIVE**

Besoin d'aide pour un dossier administratif : pensez aux permanences du CCAS ! Les élus vous reçoivent en toute confidentialité pour vous accompagner dans le montage de vos dossiers, vos démarches administratives...

Sans rendez-vous. Permanence à la mairie de 9h à 12h, les mercredis tous les 15 jours.

Prochaines dates : 16 juin / 30 juin
Rens. à la mairie, 05 55 66 51 11.

► **PERMANENCE PRÉVENTION DES ADDICTIONS**

Permanence mensuelle de l'association Alcool Assistance. Entretien gratuit et confidentiel, les samedis de 9H30 à 11H30 à l'espace Tibord du Chalard.

Prochaine date : 26 juin
Rens. 06 73 23 26 79

PNR MILLEVACHES : VOS IDÉES POUR LES FORÊTS

Le PNR de Millevaches renouvelle la charte forestière de territoire. Il s'agit d'un programme d'actions co-construit avec les partenaires locaux, d'un outil de développement territorial durable qui intègre à minima les composantes suivantes :

- **Économique** : soutenir les entrepreneurs de travaux forestiers, développer la transformation sur le territoire et la mobilisation du bois...
- **Sociale** : accueil du public en forêt...
- **Environnementale** : amélioration des exploitations forestières, gestion durable des forêts.

Dans le cadre du renouvellement de cette charte, le PNR souhaite collecter les attentes et ressentis des habitants au travers d'une large consultation.

Rens. PNR Millevaches, 05 55 96 97 00 f.rosen@pnr-millevaches.fr ou contacter votre conseiller municipal délégué au PNR, Olivier GAGNON, olivier.cagnon@felletin.fr 05 55 66 51 11

DÉPLOIEMENT DE LA 5G À FELLETIN : QU'EN EST IL ?



Des habitants s'interrogent sur le déploiement de la 5G à Felletin. Voici quelques éléments.

Un peu de technique

Pour déployer la 5G en France, les opérateurs ont deux options : utiliser les fréquences dédiées qui leurs ont été attribuées (sur la bande 3,5 GHz) ou empiéter sur celles de la 4G. La deuxième solution permet d'utiliser les antennes existantes pour diffuser

le nouveau réseau 5G (grâce à une mise à jour logicielle). Cette "fausse" 5G utilise les bandes existantes de la 4G (de 2,1 GHz et 700 GHz).

Et à Felletin ?

Il n'y a pas à ce jour d'antenne spécifique 5G installée sur Felletin. Sur www.cartoradio.fr on retrouve toutes les informations sur les installations du Pylône de Beaumont ; s'il est effectivement indiqué 5G pour un certain nombre d'opérateurs, ce sont en fait les mêmes bandes que la 4G

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE



Les travaux pour amener la fibre à Felletin se poursuivent occasionnant par période quelques perturbations de circulation. Les travaux sur le NRO à côté du cimetière sont toujours en cours, c'est pour

quoi l'alimentation en eau est coupée sur la partie haute du cimetière afin d'éviter toute fuite en cas de problème. Elle sera rétablie très prochainement.

Le positionnement de cette installation interroge ! Il a été choisi du fait de sa proximité avec la chambre de répartition route d'Aubusson (pour éviter des travaux supplémentaires de génie civil). Sa localisation précise (éloignée de la route) et sa couleur sont des préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour tenter de minimiser son impact visuel, la mairie a

qui sont utilisées.

A ce jour la mairie n'a aucune information sur une future installation de « vraie » antenne 5G. Si cela venait à être le cas, une commune n'a pas le pouvoir, légalement, de refuser une telle installation.

Conscients toutefois des interrogations que suscitent cette nouvelle technologie, la municipalité a fait le choix d'informer les habitants ; aussi si une pose d'antenne 5G venait à être d'actualité la population en serait informée.

Pas de nouveaux pylônes

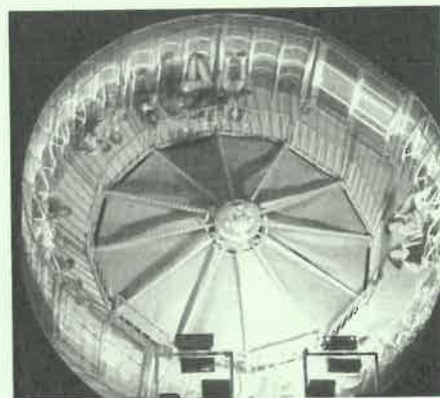
Si la commune ne peut intervenir sur le déploiement de cette technologie, elle a néanmoins son mot à dire sur l'implantation de nouveaux pylônes. A ce titre la municipalité a refusé les demandes de promoteurs pour implanter de nouveaux pylônes sur la commune ; une autre façon de limiter la multiplication des antennes relais et l'exposition aux ondes.

INFO EN PLUS : dans le cadre de la commission municipale « transition écologique » un groupe de travail spécifique sur les ondes a été créé ; il est toujours possible d'y participer en s'inscrivant à la mairie ou sur contact@felletin.fr

demandé au prestataire d'enterrer au maximum le NRO pour qu'il dépasse le moins possible du mur du cimetière. A défaut d'être le meilleur emplacement... c'est toutefois le moins mauvais !

INFO EN PLUS : Comme pour le déploiement du téléphone en son temps, la fibre va parfois nécessiter un accrochage en façade de petits boîtiers de répartition. Les propriétaires concernés ont reçu un courrier de l'entreprise chargée du déploiement de la fibre, AXIONE, pour demander leur autorisation. Il faut savoir que l'accrochage en façade est parfois la seule solution pour alimenter tout un quartier. Si vous avez des interrogations n'hésitez à vous renseigner en mairie. Dans tous les cas, si vous avez reçu ce courrier, il est primordial d'y répondre afin de ne pas freiner le déploiement de la fibre.

FÊTE PATRONALE DU 12 AU 14 JUIN



C'est un peu la bonne nouvelle de dernière minute ! la fête patronale aura bien lieu, certes dans un format plus modeste, avec cette année uniquement la fête foraine. De nombreuses attractions seront néanmoins présentes : pour les amateurs de sensations plus ou moins fortes (chenille, auto tamponneuses, fun board...), pour les plus petits (Mickey, trampoline, gonfables...), sans oublier les divers jeux d'adresse et autres confiseries pour les plus gourmands. Une belle occasion également de profiter de nos terrasses.

POUR QUE TOUT SE DÉROULE BIEN QUELQUES RÈGLES À RESPECTER :

- Port du masque obligatoire
- Respect des gestes barrières et de la distanciation physique
- Respect du couvre-feu (23h)

Chaque attraction appliquera un protocole de désinfection.

DIS FUSE

flash

12
Juin 2021



Lettre d'information municipale de Felletin

POUR UN FLEURISSEMENT COMMUNAL DURABLE

Felletin est une cité fleurie, et au dire des habitants et des visiteurs, joliment fleurie ! Ce fleurissement communal est un outil au service de la qualité du cadre de vie ; c'est aussi un outil de valorisation et d'attractivité de notre cité.

L'équipe municipale souhaite maintenir ce fleurissement de qualité, tout en le faisant évoluer en intégrant des pratiques de gestion durable pour répondre à deux enjeux majeurs : le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité.

LES GRANDES LIGNES DU FLEURISSEMENT COMMUNAL

DIMINUER LES BESOINS EN ARROSAGE

- Poursuite du paillage des massifs
- Utilisation accrue de vivaces ou de variétés moins gourmandes en eau
- Diminution des contenants (jardinières, suspentes) au profit des massifs
- Installation de récupérateurs d'eau supplémentaires

FAUCHAGE RAISONNÉ

- Fauchage différencié selon les zones
- Créations d'espaces naturels

VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE

- Puits, fontaines... de nos quartiers soit en les fleurissant, en les nettoyant ou en les restaurant le cas échéant (ex : mise en valeur du puits de Beaumont, réparation en cours de la croix de la rue du Bouquet).

Retrouvez toute l'actualité
Felletinoise sur
www.felletin.fr
et sur
f Felletin, Dis Fuse

VERS UN FLEURISSEMENT PARTAGÉ

Un fleurissement communal réussi repose sur la complémentarité du travail de fleurissement et d'entretien des agents de la collectivité et l'implication des habitants pour entretenir, embellir leur quartier.

La municipalité souhaite développer cette implication en relançant le concours de fleurissement et en incitant les habitants à fleurir ou entretenir des espaces dans leur quartier.

Si vous souhaitez fleurir des points de vos quartiers contactez la mairie.
05 55 66 51 11 / contact@felletin.fr

LES ESPACES NATURELS



Face au réchauffement climatique qui nous apporte des étés de plus en plus chauds et secs, la municipalité a choisi de conserver des îlots de fraîcheur dans la ville.

Ainsi des espaces verts seront préservés pour devenir des espaces naturels. Une façon également de favoriser la biodiversité, de préserver la

faune et la flore locale et ainsi favoriser la floraison des fleurs sauvages. Ces espaces seront fauchés deux fois dans l'année, à la fin du printemps et à l'automne.

Cinq sites ont été sélectionnés : l'ancien champ de foire, le bas de la rue Préville, le haut de la rue Chanteloube, la rampe de la Croix Moreau, le

chemin du Font à l'Anel. Ils feront l'objet d'un fauchage différencié : les bas-côtés seront tondus pour préserver la sécurité des promeneurs et la visibilité des automobilistes, tandis que le reste de la surface sera laissé en herbe naturelle. Des panneaux explicatifs seront installés sur ces espaces.

